

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 14 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article porte atteinte aux droits et libertés des établissements scolaires privés .

Sur cette question délicate, il serait plus opportun de laisser le Parlement épuiser sa compétence, plutôt que de renvoyer à une ordonnance dont les principes directeurs ne sont aucunement encadrés .